

Monsieur WOSZENSKI-HAYS Yannick 79, Cours du 14 Juillet 47000 Agen ☎ : 06.14.17.36.82 yannick@catseye.fr Développeur Software, Web et Applications Assembleur Hardware & Infographiste	Si tu ne peux pas voler, alors cours. Si tu ne peux pas courir, alors marche. Si tu ne peux pas marcher, alors rampe, mais quoi que tu fasses, tu dois continuer à avancer. Martin Luther King
▮ Actuellement ▮	▮ A l'attention de ▮
Soutien de famille [Epouse] Président Association OnMeurt.com	Tribunal Judiciaire d'Agen Monsieur le Procureur de la République Monsieur NABOULET Olivier Avenue de Lattre de Tassigny, 47000 Agen
▮ Anciennement ▮	▮ Informations ▮
President S.A.S. CatsEye.Fr Gérant S.A.R.L. TheCatsEye.Info Président Association AnciensFrancs.Net ★★★ Lauréat Fondation de la Deuxième Chance Habileté Confidentielle-Défense	Agen le : 01 Août 2023 Objet : Dépôt de Plainte Références : Violation de domicile : Phase H Constitution Partie Civile Type d'envoi : LRAR 1A 202 825 6666 7 : Dépôt sur place

▮ COPIES ▮	
Tribunal Judiciaire de Rodez Monsieur le Procureur de la République Monsieur RIGOT-MULLER Nicolas 01 Boulevard de Guizard 12000 Rodez	Affaire regroupée sur http://www.cransac.net (bloqué de tout référencement pour l'instant)

▮ Courrier ▮	
CETTE LETTRE ET PLAINT seront les dernière sur NOTRE VIOLATION DE DOMICILE PAR EFFRACTION DU 03 AOÛT 2017, <u>mais pas les dernières dans toutes les affaires qui en découlent et qui se cumulent.</u> ★★★	
<u>Monsieur MANZARI Victor</u> n'était que le 5ème adjoint de la mairie de Cransac (12110), c'est approprié le titre de Maire (USURPATION DE FONCTION PUBLIQUE) auprès de la police de Decazeville [12300] sans bien sûr en avertir Monsieur l'ancien maire en titre <u>Monsieur RAFFI Michel</u>.	
Sans complexe, SANS DROIT NI TITRE, il a manipulé la police, le maire, la mairie... voir même le serrurier pour rentrer chez nous, par VIOLATION DE DOMICILE PAR INFRACTION, il a donc abusé de sa pseudo-autorité et de son copinage (municipal et Aveyronnais) pour jouer au SHÉRIF.	
Si <u>Monsieur MANZARI Victor</u> n'avait pas eu le manque de CONSCIENCE PROFESSIONNELLE de ne pas faire 450 mètres entre ma mairie et ma boutique (selon Google), soit 5 minutes à pied, pour venir me voir ou me convoquer à la mairie, il aurait pu avoir accès :	
➤ Notre premier bail personnel est daté du 01 janvier 2011 signé pour une période de 3 ans renouvelable et notre BAIL PROFESSIONNEL (boutique dans le même immeuble et le même propriétaire) 01 janvier 2011 signé pour une période de 9 ans renouvelable. ➤ Nous avons fondé nos premières « boîtes » d'autoentrepreneur. Le 01 mars 2013 pour <u>Mademoiselle HAYS Patricia</u> ma Femme (SIRET 791 233 380 00017) et le 01 mars 2013 pour Monsieur WOSZENSKI Yannick (SIRET 522 231 406 00029). ➤ Puis pour plus de crédibilité, nous avons publié une annonce légale dans le <u>Bulletin d'Espalion</u> pour créer à nous deux une SARL (édition n°29 du 17 juillet 2017) puis nous avons fondé la dite SARL www.TheCatsEye.Info (804 763 910 RCS RODEZ) le 24 septembre 2014. ➤ Nous avons fait venir des subventions des Hauts de Seine, le département le plus riche de France et LE SEUL qui pourrait faire sécession avec la France) où j'ai été Lauréat de la FONDATION DE LA DEUXIÈME CHANCE (Puteaux 92800 = à 613 km) . Subvention obtenue le 26 septembre 2014. J'ai fait venir le parrain du Cantal (Aurillac 15000 = à 71,9 km) et la personne qui	

m'a aidé (Villefranche de Rouergue 12200 = à 37,7 km). Subventions (en autres) pour mettre ma boutique aux normes HACCP (lois de 2005).

➤ Tout ce que j'ai fais a été contrôlé par Monsieur COLLE de la Police Nationale de Decazeville et envoyé à la Préfecture, **rien ne m'a jamais été reproché par eux.**

➤ Puis j'ai même une autorisation de débit de boisson, avec le papier entête de la mairie, tamponnée et **signée par le maire RAFFI en personne du 31 octobre 2014.**

➤ J'ai même eu des cartes de domiciliation bancaires pour les terminaux de paiement électronique par cartes bleues, dont celles de **Union Pay** (pour les paiement de carte du réseau asiatique).

★ ★ ★

La police de Decazeville est intervenue pour fracturer notre porte, faire changer la serrure de la porte de l'immeuble (puisque nous étions les derniers occupants). Et ceci, bien sûr sans vérifier l'identité de la personne qui donnait l'ordre. Sans bien sûr vérifier qu'il y n'avait pas la moindre décision de justice tout en sachant que c'était habité. Puisqu'à **20 h / 20 h 30** quand j'ai appelé la police de Decazeville et qui est venue avec deux voitures, dont l'une banalisée, à bien vu mes papiers, qu'ils avaient été manipulés. Mais mon chat était enfermé. Ma Femme avec ses cancers était dehors et son traitement médical à l'intérieur. S'ils avaient juste vérifié sur leurs ordinateurs, ou sur infogreffe, ils auraient pu me convoquer, au lieu d'une **EXPULSION ILLÉGALE PAR EFFRACTION** et de faire plusieurs fois 6,9 km soit 11 minutes.

Madame PONS Sandra (assistante Social à Decazeville) a dû téléphoner, le 04 Août 2017 vers 08h45 au Maire RAFFI Michel, pour qu'avec Monsieur DARMON Jean-Pierre, Monsieur BELCASSAGNE Gilbert, Monsieur SAIMPAÏO Victor, ma Femme, je puisse aller à la Mairie et qu'il me rende en main propre, la clef d'entrée de l'immeuble, pour que l'on puisse rentrer chez nous.

Il va s'en dire, que ni Monsieur RAFFI Michel, ni Monsieur MANZARRI Victor, n'ont eu le moindre remords, n'ont jamais voulu présenter **la moindre excuse**, ni même me faire poser une serrure sur la porte de mon appartement facturé qui était donc ouvert. Le premier m'a juste dit "*ne le dite à personne*" et le dernier n'était même pas là. He oui, vulgairement, d'habitude, ces deux personnes ont une grande gueule et aiment bien se pavaner partout, pour se montrer, se mettre en valeur par leur égocentrisme, mais là bizarrement étaient sans doute en manque d'inspiration.

★ ★ ★

Alors, avec le temps, ils ont trouvé un bouc émissaire, le Propriétaire, mais ce n'est juste pas possible.

La confusion vient du faite que j'ai eu un second bail personnel, le **01 avril 2015** et ceci dans le même immeuble, sur le même palier et par le même propriétaire. Nous avons repris l'appartement de notre seul voisin de palier, Monsieur DESCHAMPS Bruno. Le propriétaire souhaitait récupérer le mien beaucoup plus grand, pour le remettre aux normes et ainsi le louer, beaucoup plus cher, à la semaine, aux curistes. **Pour arranger le propriétaire** et vu le **vandalisme de ma boutique** et les **menaces de mort** que j'ai eu par Monsieur DESCHAMPS Bruno, je retravaillais mon projet pour avoir tout ce qui avait de la valeur dans ce nouvel appartement, tout avoir par une connexion en wifi pour ma boutique, puisqu'elle se trouvait juste en dessous.

Le **19 septembre 2016**, un avis de classement du Procureur DELPERIE Yves, car j'avais arrangé le propriétaire. Une nuit, Monsieur DESCHAMPS Bruno encore bien chargé (alcool ou autres) s'en prenait par balcon interposés à des curistes et les menaçait de venir s'attaquer à eux. Vu que cela devenait sérieux, j'ai appelé la police de Decazeville qui est venu et Monsieur DESCHAMPS Bruno est devenu tout mielleux à rigolé avec eux. Vu que cela continuait de plus belle après leur départ, j'ai décidé que nous allions dormir dans notre boutique. Il a essayé de m'attaquer, la voisine du haut Madame AURILLARD Cathy s'est pris un coup-de-poing. Son mari Monsieur AURILLARD Didier est descendu pour le maintenir, car tous les deux font de l'haltérophilie. Et ne pouvant pas se calmer, à juste **détruit la vitrine de ma boutique** à coup-de-poing tout en **me menaçant de mort**, de m'emmener au troisième étage et me balancer par le balcon. La femme de Bruno, était encore une fois en larmes, à bout, voulait partir et leur chat comme à l'habitude se réfugiait chez moi par le balcon commun. Dehors, il a dit qu'il emmerdait la police, car il avait déjà fait de la prison. Et ce qui est « marrant » dans l'histoire, c'est vu le boucan, vu l'état de ma boutique, tout le monde a été choqué dans le voisinage. Et **JAMAIS AU GRAND JAMAIS**, ni la mairie, ni Monsieur RAFFI Michel, ni

Monsieur MANZARI Victor ne sont venu me voir. Et ce dernier a un poste en sécurité ??!!!. J'ai appelé le Propriétaire commun à nous deux, où **il m'a promis de le faire partir et pour l'arranger**, j'ai décidé de ne pas porter plainte, d'où l'avis de classement.

★ ★ ★

Même si le propriétaire était en cause, c'est à la mairie et à la police de vérifier les allégations des uns et des autres au lieu d'obéir aveuglement à un communautarisme local.

Et puis même, si je n'avais pas eu de bail pour cet appartement, vu que nous y étions installé depuis le **01 avril 2015** et que nous étions le **03 août 2017**, cela fait exactement **855 jours**. C'est largement suffisant pour être protégé par la loi. Seule la décision d'une **Cour de Justice aurait pu nous déloger**. Donc si on récapitule, les deux voisins du haut, Madame AURILLARD Cathy, Monsieur AURILLARD Didier grands amis propriétaire et ce dernier lui-même (sans oublier tous les voisins, les visiteurs, le facteur...), n'ont rien vu pendant **2 ans, 4 mois et 2 jours** et on attendu tout ce temps pour réagir ??? !!!

Donc, si je comprends bien, j'abandonne un appartement plus grand, pour fracturer et occuper illégalement un appartement plus petit du même propriétaire, qui ce dernier me loue également une boutique pour la SARL ???!!! D'autant plus, pour la Police Nationale d'Agen, lors de la première plainte, j'ai personnellement fourni (à mes frais) tous les Kbis de toutes les sociétés du Propriétaire, il faudrait être fou pour croire qu'il ai laissé faire pendant tant d'années.

★ ★ ★

Cette violation de domicile a juste été le zénith de la répression contre nous, contre notre acharnement à vouloir travailler à Cransac et contre notre Résilience exaspérante pour eux, car il y a eu des précédents. Leur compinage et leur réseau d'influence, vont bien plus loin que Cransac.

➤ Vous connaissez une Banque qui vous jette par courrier, sans même vous recevoir et sans même vous réclamer le peu que vous lui devez ? Ce fut le cas de la LCL d'Aubin 12110, pour mon compte professionnel le **02 juin 2015**.

➤ Vous connaissez un resto du cœur qui vous jette sans rien, car la personne qui donne les colis, dit que vous êtes un menteur, que vous n'avez pas de société et que votre Femme est une simulatrice, qu'elle n'était pas malade, qu'elle ne venait que pour fouiller ? Cette dernière n'avait plus un seul cheveu sur la tête à cause de ses chimios à l'époque toutes les semaines. Alors que nous avions une fiche bistrots de la CAF datée du **24 mai 2016**, qui attestait que l'on avait absolument plus rien.

➤ He oui, car à l'époque, nous avions rempli le formulaire que l'on doit envoyer au Conseil général tous les ans pour recalculer le RSA quand on a une activité d'indépendant. Mais étrangement, tout était bloqué en haut, à telle point que cela faisait des mois, la CAF elle-même commençait à montrer les dents, car elle ne pouvait pas travailler et donc pas nous donner le moindre centime.

➤ J'avais demandé à l'Élysée d'intervenir, ces derniers ont donné ordre à la Préfecture de l'Aveyron d'intervenir le **22 juin 2015**. Mon Assistante Sociale, Madame PONS Sandra, a fait intervenir le Sénat pour nous donner une aide de **350 € d'urgence** le **05 juillet 2016**.

★ ★ ★

Je souhaite confirmer ma première plainte au commissariat d'Agen, du 29 juillet 2020, (PV 00242/2020/003784) contre Monsieur l'ancien maire Monsieur RAFFI en fonction à l'époque « De violation de domicile par personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public (12265) ».

★ ★ ★

Je souhaiterais confirmer ma plainte du **30 mars 2023** (Lettre Suivie : 3Y 000 942 1421 5 + un dépôt à l'accueil pour le Procureur NABOULET Olivier d'Agen et Lettre Suivie : 3Y 000 942 1133 7 posté le Jeudi 06 Avril 2023 pour le Procureur RIGOT-MULLER Nicolas de Rodez).

➤ Dans laquelle, je déposais la même plainte précédente contre Monsieur MANZARI Victor, puisque 5ème adjoint de la mairie à l'époque et jusqu'à ce jour.

- Puis je déposais en tant que **personnes morales** contre Monsieur le Maire RAFFI en tant que Maire et Monsieur le Conseiller Municipal MANZARI :
- * pour expulsion illégale
 - * mise en danger de la vie d'autrui, puisque ma Femme atteinte d'un cancer métastaté depuis 2014 s'est retrouvé à la rue et sans traitement, d'autant plus que « feue, » la Femme du Maire RAFFI s'est éteinte de cela.
 - * usurpation de Fonction Publique contre Monsieur MANZARI Victor et Complicité d'Usurpation de Fonction Publique contre Monsieur le Maire RAFFI.

Et je déposais plainte également en tant que **personnes physiques** contre Monsieur RAFFI Michel et Monsieur MANZARI Victor pour violation de domicile et mise en danger de la vie d'autrui.

★ ★ ★

Aujourd'hui, je souhaiterais déposer plainte contre

- **La Mairie de Cransac en tant que personne morale.** Puisque le nouveau Maire Monsieur CANAC Bernard élu le **11 avril 2023**, à reçu l'intégralité du dossier à son domicile personnel, le **17 juillet 2023** en **AR 1A 196 605 3200 4** et n'a pas réagis à nos souffrances. Donc je dépose plainte également « *De violation de domicile par personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public (12265)* et de mise en danger de la vie d'autrui ».
- Je souhaiterais déposer plainte contre la Police de Decazeville juste pour **négligence**. Pour moi, ce sont des victimes du communautarisme aveyronnais en général et du bassin en particulier. Je sais que personne ne me comprendra que pour s'attaquer au 01 % de véreux, il faut parfois avoir la haine des 99 % des policiers honnêtes contre soit-même. Mais j'ai compris que sans plainte rien ne bougera.
- **Je souhaiterais maintenant me porter partie civile** pour toutes les plaintes sans exeptions, avant tout pour être reconnue en tant que victime. Puisque l'ancien Maire RAFFI, lors de sa réélection avait gardé Monsieur MANZARI et que le nouveau Maire CANAC, l'a également conservé. L'ancien Maire a démissionné et partit se cacher à la Communauté des Communes de Decazeville pensant ainsi être intouchable. Mais si j'embrasserais Monsieur MANZARI d'être rentré chez nous le jour de l'anniversaire de ma Femme, je l'embrasserais lui également, pour me fournir la passerelle, quand Monsieur MANZARI est venue me voler mon compteur d'eau avec la Communauté des Communes de Decazeville le **20 octobre 2017** et donc faire intervenir l'ARS, la DDT, la Commission Coderst, mais j'ai encore **80 jours** pour ce dossier. Sans parler du vol de ma boîte aux lettres.

★ ★ ★

Pour les préjudices qu'il faut chiffrer, je préfère laisser cela à la Justice et à des professionnels. Procureur Naboulet, il ne faut pas uniquement voir les 350 € de dettes de ma boîte et tout ce travail perdu, quand on s'est rencontré la première fois en liquidation judiciaire à Rodez le **22 octobre 2019 à 17 h 15**. Tout ce potentiel pour créer de l'emploi dans le bassin, pour SAUVER DES VIES, car la nuit, 74 % des bénéfices devaient aider des SDF et autres vulnérables. Il faut voir surtout ces millions d'euros que cela a coûtés, entre tout créer, entre toutes ces années de RSA, d'AAH de ma femme, d'aide juridictionnelle qui m'ont protégé contre le RSI, au TASS, au TI, au TJ. Tout le travail de toutes ces autorités à quelques échelons et postes que se soient. Alors que la vie de ma Femme est plus que jamais précaire. Survivre là-bas à été un enfer, tenir jusqu'à la fin de cette procédure, à été une agonie, un cauchemard, à coup de larmes, de migraines, de crises d'angoisses, d'un moral « yo-yo ». Ceci pour tenir ma promesse depuis Procureur Delpérié Yves votre prédécesseur à Rodez, et depuis Procureur Garnier Manuella votre prédéceure à Agen.

Soyez assuré, Messieurs les Procureurs d'Agen et de Rodez, en mon profond respect.

▮ **Courrier** ▮

M. **WOSZENSKI-HAYS** Yannick

et sa Femme Patricia par Procuration

« La Terre n'appartient à personne. Elle est réservée à ceux qui l'aiment et la protègent.

Nous ne perdrons donc jamais. » **Saori KIDO**